



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

CONSULTATION DU PUBLIC CONCERNANT UN PROJET D'ARRETE PORTANT LIMITATION TEMPORAIRE DES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AERODROME DE PARIS-ISSY-LES-MOULINEAUX-VALERIE ANDRE A L'OCCASION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, un projet d'arrêté, dont l'objet est de fixer le nombre maximal de mouvements autorisés sur l'aérodrome de Paris-Issy-les-Moulineaux à l'occasion du salon international de l'aéronautique et de l'espace, est soumis à la présente consultation du public pour une durée de 21 jours.

Comme lors des précédents salons du Bourget depuis 2011, le nombre maximal de mouvements est fixé à 200 les jours de semaine et à 120 le samedi et le dimanche. Il est précisé qu'un mouvement correspond à un décollage ou à un atterrissage.

Le besoin se justifie par les mouvements effectués par les exposants, ou pour leur compte, et par le transport de hautes personnalités gouvernementales. Les plafonds retenus ont jusqu'à présent été déterminés avec une marge suffisante pour permettre d'absorber un trafic temporairement plus important pendant la durée de ce salon d'envergure internationale, organisé cette année du 19 au 25 juin 2023.

La consultation publique fera l'objet d'une synthèse qui sera publiée sur le site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (rubrique transports), avec l'ensemble des observations reçues.